Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le
ID : 069-216900290-20221006-20221006DEL22-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Métropole de Lyon
Commune de Bron

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donnés pouvoir : 7

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Délibération n°20221006DEL22

VIE ASSOCIATIVE
NAKACHE BRAZILIAN JIUJITSU ACADEMY - Attribution d'une subvention 2022

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de soutien au monde associatif, la commune peut accorder des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et sont en cohérence avec ses orientations.

Envoyé en préfecture le 11/10/2022
Reçu en préfecture le 11/10/2022
Publié le
ID : 069-216900290-20221006-20221006DEL22-DE

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 900 € à l'Association Nakache Brazilian Jiu Jitsu Academy au titre de l'année 2022.

Cette subvention sera versée en une seule fois après réception des pièces administratives justifiant l'activité de l'association :
- le dernier procès-verbal de l'assemblée générale/le rapport d'activité
- la composition du bureau
- les comptes annuels (bilan financier et/ou compte de résultat)
- l'attestation d'assurance responsabilité civile.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention à l'Association Nakache Brazilian Jiu Jitsu Academy tel que présenté ci-avant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 11/10/2022
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD